

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Comment dois-je procéder pour remplir mon dossier ? Que se passe-t-il ensuite ?

- Je lis jusqu'au bout cette première page **Je n'imprime du dossier que la page 6** que je renseigne ;
- Je vérifie que j'ai bien coché toutes les cases des pièces à joindre ;
- Je rédige une demande de candidature à l'examen du BNSSA à Monsieur le Président de l'ANPS (page 8)
- **Je scanne le dossier Complet et ses pièces jointes par mail** à adresser à : formation@udps83.com ;
- J'effectue mon règlement par virement (Faire demande de RIB à formation@udps83.com)
- Si je préfère transmettre mon dossier par courrier : **UDPS83 – 4 impasse des eucalyptus – 13600 La Ciotat** ;
- Je reçois un accusé réception de mon envoi ; (par mail ou SMS)
- Mon dossier est enregistré
- *(La session est fixée règlementairement à 24 participants maximum et la validation des inscriptions s'effectue dans l'ordre d'arrivée des dossiers **complets**)*
- Je reçois une convocation 1 semaine avant la session des tests ;
- Je participe aux tests de pré-sélection ; (en cas d'échec mon règlement m'est restitué)
- Je participe à l'évaluation et à la formation ;
- Je suis l'ensemble des cours théorique et des entraînements ;
- Je me présente à l'examen final et récupère mon attestation de participation à la formation.

Pièces à joindre obligatoirement à votre dossier d'inscription à la formation et à l'examen

(Même si vous avez été formé(e)s auparavant par l'UDPS 83, vous devrez fournir à nouveau ces documents)

- Une photo d'identité numérisé (*sauf pour les personnes ayant déjà suivi une formation UDPS 83*) + photocopie de la CNI
- La **fiche d'inscription à la formation** préparatoire à l'examen du BNSSA (page 6)
- Une **demande écrite du candidat** sollicitant son inscription à l'examen, adressée à Monsieur le Président de l'ANPS
- Pour les mineurs de plus de 17 ans, **une autorisation** rédigée et signée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde ; (page 2)
- Une **copie du jugement** pour les mineurs émancipés ; ^[1]_[2]
- Photocopie du diplôme initial de secourisme (PSE1) (sera jointe au dossier après obtention)
- Attestation de Formation Continue annuelle PSE1 (en cours de validité)
- Certificat médical type **de moins de trois mois** (date tests de pré-qualification et examen final) -page7-
- Le règlement **par virement** ou (*voir tarifs financement personnel*) Ou Le chèque de règlement des frais pédagogiques si vous êtes dans l'incapacité de faire un virement (*voir tarifs ci-dessous*)

En cas de prise en charge des frais pédagogiques par employeur :

- Le chèque de caution du règlement des frais pédagogiques égal au coût de la formation + 30€ frais de dossier
- Le devis signé par l'employeur
- Convention de formation en 2 exemplaires signés (à demander auprès de l'UDPS83)

Adresse et coordonnées de l'organisme de formation

UDPS 83 – 4 Impasse des Eucalyptus – 13600 La Ciotat

Adresse administrative : 4 Impasse des Eucalyptus – 13600 La Ciotat

TÉL.: 06 49 95 00 21

formation@udps83.com Contacts : Marc FREZE – 06.49.95.00.21

Tarif : financement personnel

- * 690€ (six cent quatre-vingt-dix euros) BNSSA initial + PSE1 initial
- * 480,00 € (quatre cent quatre vingt euros) BNSSA initial + Formation Continue PSE1
- * 410,00 € (quatre cent dix euros) BNSSA initial seul

Toute(s) de demande(s) de devis ou facture doit(vent) être sollicitée(s) en amont de la formation.

Conditions et déroulement de l'entrée en formation

- Être âgé de 17 ans à la date de l'examen (le candidat n'aura son diplôme et ne pourra travailler qu'à ses 18 ans)
- Détenir le certificat de compétence de secouriste (PSE1) à jour de sa formation continue.
(Une formation est prévue dans le cadre de la préparation au BNSSA pour les candidats non titulaires du PSE1)
- Être reconnu apte médicalement.

Pièces à présenter le 1er jour de la formation :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Votre convocation

« Art. 2 bis. – Nul ne peut être autorisé à se présenter aux épreuves de l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, s'il ne remplit les conditions suivantes :

« – être âgé de dix-sept ans au moins à la date de l'examen ou apporter la preuve de son émancipation. La demande concernant un mineur doit être formulée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde ;

Exemple de courrier / Demande pour mineur

Monsieur le Président de l'A.N.P.S
Association Nationale des Premiers Secours
84 bis avenue du Général Leclerc
78220 Viroflay

Objet : Acte de candidature à l'examen du BNSSA

Madame, Monsieur,

Je soussigné _____ (identité du responsable légal) exerçant l'autorité légale ou droit de garde de : _____ (identité du candidat) souhaite porter à votre connaissance sa candidature aux épreuves d'examen du « BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE ». Je m'engage à transmettre un dossier complet à l'UDPS83, organisme de formation avec qui il/elle suivra la préparation nécessaire pour cet examen.

Avec mes respectueuses salutations.

Fait le, -----à-----

Signature du déclarant

Organisation de la formation

(Attention l'ensemble des cours est obligatoire pour la formation)

Début formation :

Stage bloqué du 22 avril au 4 mai 2024 (sauf les 27&28 avril et 1^{er} mai). **Examen final le samedi 11 mai 2024.**

Tests de pré-sélection : de pré-sélection : Le matin du lundi 22 avril 2024 à la Piscine de Hyères. **(Peut être modifié)**

Venir avec son matériel + certificat médical

(Le candidat sera évalué sur les 2 parcours de l'examen : 25 m nage libre + 2 apnées de 15 m + 25 mètres mannequin ; Après récupération, un 200 m palmes masque tuba + 50 m remorquage mannequin. L'accès à la formation dépendra des temps réalisés au cours des tests)

Attention :

- Le nombre de place est limité pour la formation.
- Le certificat médical pour accéder aux tests d'évaluation nautique est obligatoire. Il devra couvrir toute la période de formation jusqu'à l'examen inclus (sa validité devra couvrir la formation et l'examen final, dater de moins de trois mois. Utiliser le modèle annexé au dossier).
- De plus, l'examen ne peut s'organiser sans un minimum de 20 candidats. Le stage pourra en conséquent être annulé ou reporté en cas d'insuffisance de candidats.
- Renseignements complémentaires : 06.49.95.00.21 par mail : formation@udps83.com

**PLANNING de FORMATION BNSSA STAGE BLOQUE VACANCES DE PÂQUES 2024
(Disponible début d'année 2024)**

COMPETENCES VISEES

A l'issue de sa formation, le candidat du Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique sera capable de :

- Situer son rôle et sa mission ; ^[1]_[SEP]
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ; ^[1]_[SEP]
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ; ^[1]_[SEP]
- Situer les rôles des différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage et milieu aquatique ; ^[1]_[SEP]
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ; ^[1]_[SEP]
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ; ^[1]_[SEP]
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ; ^[1]_[SEP]
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique. ^[1]_[SEP] Conditions de présentation à l'examen du BNSSA ^[1]_[SEP]

NATURE DES EPREUVES DE L'EXAMEN du BNSSA

Il est obligatoire de suivre une formation pour pouvoir se présenter à l'examen

MODALITES D'INSCRIPTION A L'EXAMEN (conformément à l'arrêté du 30 juin 2011)

Nul ne peut être admis à subir les épreuves du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique s'il ne satisfait pas aux conditions suivantes :

- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date de l'examen ou apporter la preuve de son émancipation. La demande concernant un mineur doit être formulée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde.
- Être titulaire du certificat de compétences de secouriste – premier secours en équipe de niveau 1 ou son équivalent, précisant que le candidat est à jour de sa formation continue.
- Disposer d'un certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 1991 (imprimé ci-joint)

NATURE DES EPREUVES D'EXAMEN ET DE VERIFICATION DU MAINTIEN DES ACQUIS (extraits)

Epreuve n°1 : Parcours de Sauvetage Aquatique en continu de 100 mètres

- départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface,

- 2 parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui,

- une plongée dite "en canard", suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1.80 mètres et 3.70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et située à 5 mètres au plus de la fin du parcours. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain.

Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen,

- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve n° 2 : Parcours de Sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de 250 mètres

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau,

- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masque et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1.80 mètre et 3.70 mètres au plus.

Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin.

- le candidat remonte le mannequin dans la zone des 5 mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée.
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba.
- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui,
- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau,
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente,
- le mannequin doit être de modèle réglementaire.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus, dans les conditions prescrites ci-dessus.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve n° 3 : Porter secours à une personne en milieu aquatique

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord,
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime,
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel, après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt.

Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Epreuve n° 4 : Questionnaire à choix multiple (QCM)

D'une durée maximale de 45 minutes durant lesquelles les 40 questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

Merci d'écrire lisiblement votre état civil.
Préférez l'écriture majuscule ou la saisie texte sur pdf



DOSSIER D'INSCRIPTION
FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN
AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Stage bloqué du 22 avril au 4 mai 2024 (sauf les 27&28 avril et 1^{er} mai). [Examen final le samedi 11 mai 2024.](#)

(Dates à confirmer)

- Tests de pré-sélection : Le matin du lundi 22 avril 2024 à la Piscine de Hyères. (Peut être modifié)



NOM :NOM D'EPOUSE :
Prénoms :Sexe :Situation de famille :
Date de naissance :/...../.....Lieu de naissance :Dépt :
Adresse :
Code Postal :Ville :
N° Téléphone : Adresse e-mail :

FINANCEMENT (frais pédagogiques) :

- Financement personnel:** établir un virement de _____ € (voir RIB ci-dessous)
Ou Le chèque de règlement des frais pédagogiques si vous êtes dans l'incapacité de faire un virement
- Si prise en charge par l'employeur :** faire signer le devis avec mention « bon pour accord ».
Des frais de dossier de 30€ seront inclus dans le devis
- Si prise en charge par un financeur par subrogation :** prendre contact avec le service formation UDPS83
- Année obtention :** Premiers Secours en Équipe niveau 1 (PSE1) : Dernière FC :
(Fournir photocopie du diplôme et de la dernière formation continue si elle a eu lieu)
- Doit suivre une formation initiale Premiers Secours en Équipe niveau 1 (PSE1)

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'organisation de cette formation et m'engage à m'y conformer. Je confirme ma participation à la préparation de l'examen du B.N.S.S.A.

Date : _____ Signature du candidat _____

**Certificat datant de moins de 3
mois à la date de l'examen BNSSA**

Annexe à la Circulaire Ministérielle n° 94/268/C du 05/10/1994

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de l'examen du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique.

Je soussigné, docteur en médecine,

certifie avoir examiné ce jour M.....
et avoir constaté que cette personne ne présente aucune

contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements ou des lieux de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Le à

Cachet et signature du médecin

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est :
4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10)
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

EXEMPLE DE COURRIER A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Date.

Lieu :

**CETTE LETTRE DOIT ETRE TOTALEMENT
REECRITE PAR LE CANDIDAT (manuscrite
ou numérique) ET SIGNEE**

Monsieur le Président de l'A. N. P. S
Association Nationale des Premiers Secours
84 bis avenue du Général Leclerc
78220 Viroflay

Objet : Demande de participation à la préparation et examen du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique.

Monsieur le Président de l'Association Nationale des Premiers Secours,

Je sollicite par la présente mon inscription à la préparation et examen du BNSSA,

Qui se déroulera à :

Pour la date du :

Je vous transmets mes coordonnées :

A cette fin, j'adresse le dossier d'inscription dûment complété à l'UDPS83 pour enregistrement sur la session de formation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Signature